

# 21 PAPERS IEMed.

série en partenariat avec EuroMeSCo



## Société civile et démocratisation au Maroc. Le grand malentendu

Mohamed El Hachimi

# IEMed.

Institut européen de la Méditerranée

## Consortium formé par :

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération  
Gouvernement de la Catalogne  
Mairie de Barcelone

## Président :

**Artur Mas**

Président du Gouvernement de la Catalogne

## Vice-présidents :

**José Manuel García-Margallo**

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

**Joana Ortega**

Vice-présidente du Gouvernement de la Catalogne

**Xavier Trias**

Maire de Barcelone

## Président exécutif :

**Senén Florensa**

## Haut Comité :

### Entreprises sponsors

Fundació Abertis  
Banc Sabadell  
Caixa Bank  
Iberia  
Manubens  
Port de Barcelona  
Port de Tarragona  
Repsol

### Institucions partenaires

Cambra de Comerç de Barcelona  
ESADE  
Foment de Treball Nacional  
IESE Business School  
Pimec  
Amics de País

## PapersIEMed.

Édition : Institut européen de la Méditerranée

Coordination : Pol Morillas

Correction : Marie-Agnès Minard

Mise en page : Núria Esparza

ISSN: 1988-7981

Dépôt légal : B-27445-2011

Juin 2014

Lors de la Conférence annuelle « Le monde arabe en transformation : entre la continuité et le changement » tenue à Paris les 3 et 4 octobre 2013 et qui a été co-organisé par l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne (EUISS) et l'IEMed, d'éminents analystes ont présenté les résultats de leurs recherches sur les nouvelles dynamiques dans la région suite aux révoltes arabes. Trois grands thèmes ont été traités : le rôle de l'Etat dans l'absorption des changements, la fragmentation ou la cohésion de la région méditerranéenne, et les nouveaux acteurs et les demandes de la société civile arabe. La présente série d'EuroMeSCo Papers recueille les articles de recherches présentés lors de la Conférence annuelle du réseau EuroMeSCo 2013, revues et révisés ultérieurement.



La publication a été produite avec l'assistance de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID). Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'AECID ni de l'IEMed.

## SOMMAIRE

---

# Société civile et démocratisation au Maroc. Le grand malentendu

*Mohamed El Hachimi \**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>DES LIMITES DE LA DÉMOCRATISATION PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE INSTITUTIONNALISÉE</b>	<b>11</b>
Un mouvement associatif atomisé et dépolitisé	11
Une dépendance financière des associations marocaines	14
Une faible différenciation entre l'État et la société civile	16
Professionnalisation et désidéologisation de l'action associative	18
<b>LE MOUVEMENT 20 FÉVRIER : VERS UNE REPOLITISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b>	<b>23</b>
Le M20F : une forme de protestation extra-institutionnelle inédite...	26
...dont les faiblesses cachaient ce qui faisait sa force.	27
<b>CONCLUSION</b>	<b>31</b>

---

\* Professeur de Science Politique à l'Université Ibn Zohr et membre du bureau du Centre d'Études et de Recherches en Sciences Sociales (CERSS).

## Introduction

---

Le Maroc est souvent présenté par certains observateurs comme étant le berceau d'une société civile<sup>1</sup> des plus dynamiques de la région MENA. D'aucuns estiment que le rôle pro-démocratique de ladite société civile serait même la clef de voûte de ce qu'il est convenu d'appeler le modèle marocain de démocratisation. Ce modèle que l'on désigne aussi par l'expression « l'exception marocaine » est incarné par le processus de démocratisation engagé par le régime, qui entend emprunter une troisième voie, autre que celle du changement radical (Égypte, Tunisie, Libye) ou du maintien du statu quo (Algérie, Soudan, certaines monarchies du Golfe). Dans cette optique, la transition vers la démocratie serait le fruit d'un long processus de fermentation politique et sociale au cours duquel la société civile serait à la fois facteur générateur et gardien de la démocratie<sup>2</sup>.

Transposé dans le contexte marocain, cette manière de penser le rôle de la société civile dans la démocratisation, qui a fait ses preuves sous d'autres cieux, nécessite quelques nuances. Dans cette perspective, la présente étude entend examiner la nature des composantes du mouvement associatif marocain et évaluer leur apport présumé aux efforts de démocratisation du système politique au cours des deux dernières décennies. Pour ce faire, il sera question de chercher quelques éléments de réponse aux deux questions suivantes : dans quelle mesure la nature des structures institutionnelles que l'on désigne par le vocable « société civile », leur champ d'intervention, leurs revendications et les rapports qu'elles entretiennent avec l'État les ont-elles érigées en de véritables acteurs de démocratisation ? Et quelle est la signification de l'émergence de nouvelles formes de protestation sociale en 2011 ? S'agit-il d'un simple effet de domino des mouvements de protestations arabes ou d'une réponse extra-institutionnelle à l'incapacité de la société civile institutionnelle de s'acquitter de sa mission comme force de démocratisation ?

Pour répondre à ces questions, il convient de mettre l'accent sur l'abîme existant entre la représentation que les chercheurs et les bailleurs de fonds en Occident se font du rôle de la société civile et la réalité du mouvement associatif marocain. En effet, le concept de la société civile, tel qu'il a été forgé dans le contexte de formation des démocraties occidentales, est inextricablement lié au rôle joué par les associations comme « forums permettant aux citoyens de poursuivre, collectivement, librement et pacifiquement, leurs intérêts politiques, sociaux ou spirituels communs »<sup>3</sup>. Ainsi conçues, les organisations de la société civile seraient en mesure d'influencer les politiques et de façonner les attitudes sociales. Ce faisant, elles arrivent à former une sphère de « citoyenneté » qui échappe au contrôle de l'État, à l'encontre duquel elles s'imposent

1. Dans la présente étude, la société civile renvoie, dans son acception la plus large, à une zone de vie associative qui s'interpose entre les institutions élémentaire (la famille, le clan, la tribu... etc.) et l'État, tout en se démarquant des forces du marché.

2. White Gordon, «Civil Society, Democratization and Development: Clearing the analytical ground», *Democratization*, Vol. 1, No. 3 autumn 1994.

3. Howthorne Amy, « Is Civil Society the Answer? » in Thomas CAROTHERS and Marina OTTAWAY, *Uncharted Journey: Promoting Democracy in the Middle East*, p. 83, Global Policy Books from Carnegie endowment for International Peace, Washington, 2005.

comme un véritable contrepoids au pouvoir<sup>4</sup>. Ainsi, ayant à l'esprit que les organisations de la société civile sont d'abord des forces de changement démocratique, la plupart des programmes de démocratisation dans la région MENA ont fait du soutien de la société civile une question prioritaire tout au long de la décennie 1990. En effet, vers la fin de cette décennie, 90 % de l'aide financière prévue par la stratégie de l'Union européenne en matière de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme a été dédié au soutien des ONG de plaidoyer<sup>5</sup>. De même, la société civile a souvent été considérée comme l'un des trois outils-clés de démocratisation dans la littérature américaine de la Democracy Promotion<sup>6</sup>.

Ces stratégies de démocratisation qui puisent dans une « philosophie de démocratisation par le bas »<sup>7</sup> étaient à l'origine de plusieurs programmes en faveur des associations marocaines tout au long des deux dernières décennies. Cela étant, sans vouloir dévaloriser le rôle joué par certaines associations dans le processus de réforme politique au Maroc, le présent papier soutient que le mouvement associatif marocain, dans l'état actuel de son évolution, semble être incapable de jouer le rôle qui lui échoit comme une véritable force de démocratisation (I). Aussi, une telle situation serait à l'origine de l'émergence de nouvelles formes de mouvements sociaux extra-institutionnels (II) qui entendent combler le déficit des structures civiles institutionnalisées en matière de démocratisation.

---

4. Ibid.

5. Young Richard, «Democracy Promotion : The Case of the European Union Strategy», in *Working document* No. 167, p. 6, Center for European Policy Studies, October 2001.

6. Les deux autres outils sont les élections et les institutions. Pour de plus amples détails, voir Epstein Susan B., SERAFINO, Nina M., and Miko Francis T., « Democracy Promotion: Cornerstone of U.S. Foreign Policy? » in *CRS Report for Congress*, p.13, December 26, 2007.

7. Ibid.p. 3

**Des limites de la démocratisation  
par la société civile institutionnalisée**

---

Selon les statistiques officielles du ministère de l'Intérieur, le nombre des associations au Maroc aurait dépassé la barre de 90 000 associations en 2012<sup>8</sup>. Que signifie ce chiffre pléthorique ? Reflète-t-il un véritable dynamisme d'une société en pleine transition vers la démocratie ? Pour répondre à ces questions, il convient de s'interroger sur le contexte historique de l'évolution du mouvement associatif marocain, les types d'associations qui composent ce mouvement, leur champ d'action privilégié, etc. il s'agira ensuite d'examiner le rapport État/associations. L'objectif d'une telle démarche est de nous aider à chercher quelques éléments de réponse à ces deux questions : dans quelle mesure les associations de la société civile institutionnalisées sont-elles connectées aux enjeux politiques qu'implique le développement du pays ? Et sont-elles suffisamment fortes pour faire pression sur l'État et jouer un rôle de force de démocratisation ?

### Un mouvement associatif atomisé et dépolitisé

Pour comprendre le rôle du mouvement associatif en matière de démocratisation, il faudrait le situer dans le contexte global de l'évolution de la vie politique au Maroc. À cet égard, il est possible d'avancer que les réformes engagées par le régime de Hassan II depuis 1990 peuvent être analysées comme des moments décisifs d'un processus dont le point de départ remonte au début de la crise économique et sociale des années 1980. C'est dans ce contexte, marqué par les effets néfastes du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) sur le plan social, que le roi Hassan II avait décidé d'ouvrir le régime et d'élargir l'espace de l'activité politique. Cette libéralisation partielle de la vie politique marocaine s'est caractérisée essentiellement par l'arrivée sur la scène politique de nouveaux acteurs, à savoir les ONG et autres acteurs non étatiques qui forment aujourd'hui l'essentiel du mouvement associatif marocain.

Par ailleurs, il faut reconnaître que le mouvement associatif marocain est relativement jeune. En effet, malgré l'existence de quelques associations « anciennes », l'âge moyen des associations marocaines ne dépasse pas 7 ans<sup>9</sup>. La cadence de création de ces dernières s'est dramatiquement accentuée à deux moments-clés de l'histoire contemporaine du pays. D'abord, dans le sillage de la première expérience d'alternance politique au Maroc, entre 1997 et 2004, avec 41,9 % de nouvelles associations, et puis, suite à l'effervescence associative occasionnée par les projets de l'INDH (Initiative Nationale pour le Développement Humain), entre 2005 et 2007, avec 40 % de nouvelles associations<sup>10</sup>.

Il est possible d'attribuer l'essor du mouvement associatif au cours de la décennie 1990 au contexte de crise sociale occasionné par le désengagement de l'État du domaine social et économique à partir du début des années 1980. La mise en corrélation de ces

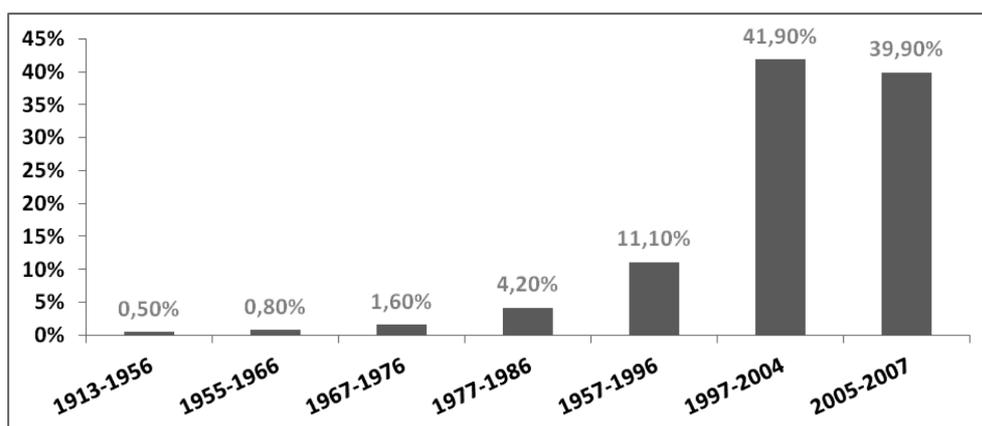
8. Voir *Stratégie de la société civile*, document publié par le ministère des Relations avec le Parlement et la société civile. <http://www.mcrp.gov.ma/>

9. Enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif (ISBL), exercice 2007, *Rapport de synthèse* publié par le Haut-commissariat au Plan, p. 25, 2011.

10. Ibid.

deux phénomènes est hautement significative. Elle permet d'expliquer un autre phénomène lié au champ d'action privilégié par la majorité des associations. En effet, les 4/5 de ces dernières (80,3 %) exercent des activités qui consistent à fournir des services qui relèvent du champ d'intervention traditionnel de l'État.

Graphique 1 - Répartition des associations selon la date de création<sup>11</sup>



Aussi, l'analyse du champ d'intervention de la plupart des composantes du mouvement associatif marocain, de leur capacité de mobilisation, de la représentation qu'elles se font de leur rôle dans la société, permet d'avancer que ce chiffre serait plutôt symptomatique d'une atomisation du mouvement associatif marocain. En effet, comme le note un chercheur, le régime politique de Hassan II, à l'instar de celui de son homologue égyptien, Moubarak<sup>12</sup>, tolérait la prolifération de petites associations de service tout en empêchant l'émergence d'associations ayant une large capacité de mobilisation à l'échelle nationale.

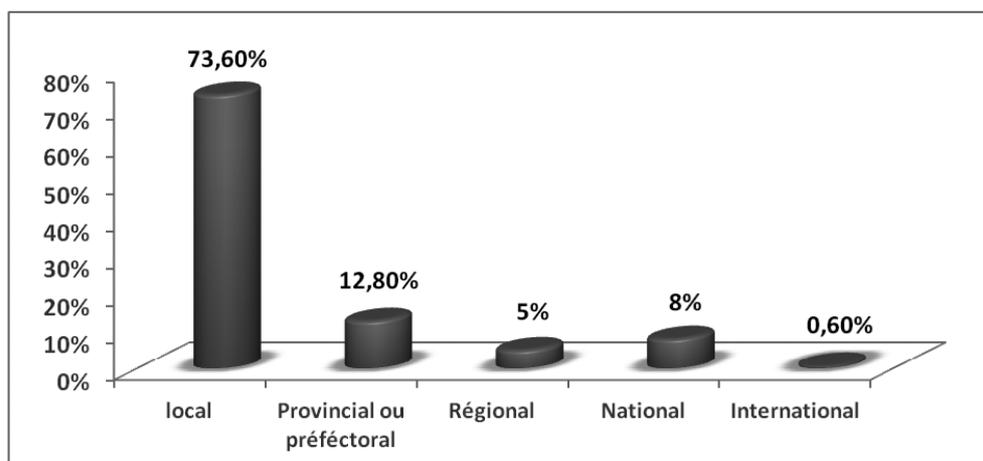
Il convient de signaler à cet égard que le nombre d'associations ayant une capacité d'action et de mobilisation à l'échelle nationale demeure très faible. Ainsi, comme l'indique le graphique ci-dessous, le nombre d'associations dont les activités couvrent l'ensemble des 16 régions du territoire national ne dépasse pas 8 % alors que le nombre d'associations travaillant à des niveaux infranationaux dépasse 91 %.

Il ressort de ce graphique que le mouvement associatif marocain est largement dominé par les associations de proximité. Ce phénomène qui marque l'action associative au Maroc s'est accentué après le lancement de l'INDH en 2005. En se focalisant sur les petits projets de lutte contre la pauvreté, l'INDH semble avoir accéléré la cadence de création de ce type d'associations de services.

11. Ibid.

12. Pour une comparaison entre les deux cas, voir FERRIE J. Noël, *Les limites d'une démocratisation par la société civile*. Mai 2004, accessible sur :

[http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/57/16/PDF/Democratisation\\_et\\_societe\\_civile.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/57/16/PDF/Democratisation_et_societe_civile.pdf)

Graphique 2 - Répartition des associations selon la portée géographique de leurs actions<sup>13</sup>

En fait, ce n'est pas l'existence des associations de service en tant que telles qui pose problème. Ce type d'associations existe aussi dans les démocraties établies telles les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, etc. Mais si les associations de services remplissent des rôles complémentaires à celui de l'État dans ces démocraties établies, elles tendent plutôt à se substituer à l'État dans les contextes non démocratiques. En d'autres termes, c'est plutôt le contexte dans lequel ces associations opèrent et le rapport qu'elles entretiennent avec le politique qui pose problème. Ainsi, au Maroc la prédominance des associations de service semble concourir à la survie de l'autoritarisme marocain à travers les deux fonctions principales que ces associations remplissent :

En premier lieu, elles facilitent l'instrumentalisation du mouvement associatif pour apaiser les effets de la crise économique et sociale qui se font sentir sur les couches les plus défavorisées. Outre ce rôle d'amortissement des effets des politiques d'ajustement structurel, les associations de services ont été instrumentalisées par le pouvoir, au Maroc comme dans d'autres pays de la région MENA, pour faire face à la montée en puissance des islamistes depuis le début des années 1980. En effet, pour agir sur la capacité des associations de charité pro-islamistes à mobiliser les masses, le pouvoir semble avoir systématiquement encouragé la prolifération de ce type d'associations. Par contre, il reste pratiquement hostile aux initiatives visant la création d'associations actives dans des domaines autres que celui des services ou encore du plaidoyer. Ainsi, les autorités locales traitent les dépôts de dossiers des associations revendicatrices avec beaucoup de réticence. À titre d'exemple, les autorités locales de la ville de Larache avaient refusé de réceptionner le dossier de constitution d'une association dont les initiateurs avaient

13. Enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif (ISBL), exercice 2007, *Rapport de synthèse* publié par le Haut-Commissariat au Plan, p. 25, 2011.

affiché leur intention de revendiquer la construction d'un pont sur un *oued* dont le débordement avait coûté la vie à une fillette de leur Douar<sup>14</sup>. Le même sort a été réservé par les autorités locales de Rabat au dossier de constitution de l'association marocaine de défense du droit à la liberté d'informer, Freedom Now, en mai 2014<sup>15</sup>.

En deuxième lieu, cette atomisation permet d'associer le mouvement associatif au processus de dépolitisation des enjeux liés à la gestion de la chose publique. D'où la prévalence du discours de l'efficacité et de la bonne gouvernance qui puise sa légitimité dans une rationalité technocratique beaucoup plus que politique. La conséquence directe qui découle de ce contrôle du mouvement associatif par l'État se manifeste clairement dans la multiplication d'associations de service dont la survie dépend largement de l'État et / ou des bailleurs de fonds étrangers. Par conséquent, la démocratisation n'a aucune priorité dans leurs agendas.

### Une dépendance financière des associations marocaines

Les finances des associations est l'un des paramètres les plus importants à l'aune desquels leur indépendance peut être mesurée. C'est un indicateur qui permet de mesurer la marge de manœuvre dont disposent les acteurs associatifs vis-à-vis de leur environnement extérieur.

Au Maroc, le montant global qui alimente le secteur associatif est de l'ordre de 880 millions de DH pour un nombre d'associations estimé à 90 000<sup>16</sup>. Ce montant reste nettement inférieur au budget global de l'action associative sous d'autres cieux. Ainsi, en France par exemple, le budget global des associations s'élève à 70 milliards d'euros pour un secteur associatif qui compte 1 300 000 associations actives<sup>17</sup>. En plus de son caractère dérisoire, ce montant fait l'objet d'une répartition manifestement inégale entre les associations. Ainsi, il est frappant de constater que presque un tiers des associations fonctionnent avec un budget de moins de 10 000 DH (1 euro = 11 DH). Seuls 21,3 % disposent d'un budget annuel qui dépasse 500 000 DH. Quant aux associations dont le budget de fonctionnement est supérieur ou égal à 1 000 000 de DH, elles ne représentent que 2,5 % du nombre total des associations. Ces chiffres révèlent aussi que 90,3 % des ressources sont monopolisées par 21,2 % des associations alors que 9,7 % des ressources restantes sont partagées par 78,8 % des associations<sup>18</sup>.

14. Pour plus de détails, voir le journal électronique arabophone *Hespresse* du 19 avril 2013.

15. Selon un communiqué de cette association, les autorités de la wilaya de Rabat auraient refusé de réceptionner le dossier de constitution de Freedom Now à deux reprises, le 9 et le 12 mai 2014. Le communiqué précise aussi que « sur la base de ces deux refus non justifiés, six membres du bureau exécutif de l'association (Maâti Monjib, Khadija Riyadi, Rabia Bouzidi, Rachid Tarik, Ahmed Benseddik et Ali Anouzla) se sont rendus au siège de la Wilaya de Rabat à 10h30 du matin pour déposer eux-mêmes le dossier, mais un nouveau refus leur a été signifié ». Pour de plus amples détails, voir : <http://www.demainonline.com/2014/05/14/la-wilaya-de-rabat-refuse-illegalement-de-delivrer-un-recepisse-de-constitution-d-association/>

16. Enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif, exercice 2007, *Rapport de synthèse* du Haut-Commissariat au Plan, direction de la Statistique, décembre 2011.

17. *Le financement des associations : entre contraintes budgétaires et projets associatifs. Les propositions de la CPCA et de France Active*. Disponible sur le lien suivant : <http://cpc.a.asso.fr/wp-content/uploads/2012/01/Propositions-CPCA-FA.pdf>

18. Enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif (ISBL), Exercice 2007, *Rapport de synthèse* publié par le Haut-Commissariat au Plan, 2011.

Ce déséquilibre va de pair avec un autre, celui de la répartition des ressources selon le domaine d'activité. En effet, la plupart des ressources générées par le tissu associatif marocain sont accaparées par les associations de services dont le rôle de force de démocratisation laisse à désirer. Ainsi les associations opérant dans les domaines de la santé, des services sociaux, du développement et du logement, de l'éducation et de la recherche concentrent 80,2 % de l'ensemble des ressources financières des associations marocaines<sup>19</sup>.

**Tableau 1 - Répartition des associations selon les ressources et le domaine d'activités<sup>20</sup>**

Domaine d'activités	Associations %	Montant en milliers de DH	%
Culture, sport et loisirs	27,1	1 024 298	11,7
Éducation, recherche	8,5	948 734	10,9
Santé, services sociaux, intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat	18	3 601 131	41,3
Environnement	3,3	100 103	1,1
Développement et logement	35,2	2 445 289	28
Droit, défense des citoyens et des	1,9	120 830	1,4
Religion	1,3	75 011	0,9
Associations économiques, professionnelles	4,6	400 816	4,6
Activités internationales	0,1	12 078	0,1
National	100	8 728 290	100

L'analyse de l'origine des ressources financières des associations permet de faire le constat d'une forte dépendance de celles-ci de leurs bailleurs de fonds. Malgré le nombre considérable de leurs adhérents, la part des cotisations dans le budget des associations reste insignifiante. Les dons et les transferts courants représentent près du tiers (32 %) des ressources financières du tissu associatif marocain.<sup>21</sup>

Cette dépendance semble s'être aggravée sous l'effet des projets financés par l'INDH. Cette initiative, lancée par le roi Mohamed VI en 2005, a mobilisé des ressources de l'ordre de 10 milliards de DH pour la première phase 2006-2010. Sa mise en œuvre s'est appuyée essentiellement sur un partenariat avec des acteurs associatifs. Étant donné que l'objectif de cette initiative est de lutter contre la pauvreté, elle s'est intéressée à l'encouragement de la création d'activités génératrices de revenus. En principe, les bénéficiaires de ces activités doivent être des populations issues des couches les plus défavorisées et encadrées par les associations partenaires de l'INDH. Or, dans la réalité, ça n'a pas toujours été le cas. Une grande partie des bénéficiaires des projets de l'INDH

19. Ibid.

20. Enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif (ISBL), Exercice 2007, p :54

21. Ibid. p : 57.

sont les mêmes personnes qui ont été à l'origine de ces associations, contrairement à la loi, qui n'autorise pas la constitution des associations à but lucratif<sup>22</sup>. Ils représentent à la fois la partie intermédiaire et la partie bénéficiaire sans que cet ajustement soit gênant pour les services administratifs qui veillent au respect de la loi.<sup>23</sup>

### Une faible différenciation entre l'État et la société civile

Bien que l'État et la société civile aient plusieurs objectifs en commun, il n'en demeure pas moins qu'ils les poursuivent selon deux logiques différentes. Ainsi, face à l'État qui doit logiquement procéder d'une logique de pouvoir, la société civile est, par définition, appelée à servir de contrepoids au pouvoir. Cette différence de logique devrait normalement être en corrélation avec une certaine différenciation entre les deux sphères propres à l'État et à la société civile<sup>24</sup>. Cette différenciation est à même de doter cette dernière de suffisamment d'indépendance pour qu'elle puisse s'imposer comme un contrepoids de pouvoir face à l'État.

Dans le contexte marocain, il est significatif de noter que le mouvement associatif s'est développé, au cours des deux dernières décennies, sous un contrôle *soft* de l'État. À cet égard, comme cela a été mis en relief, 40 % des associations ont vu le jour dans le sillage de l'Initiative Nationale du Développement Humain lancée par le roi Mohamed VI en 2005. Du point de vue de leur répartition géographique, 48 % des associations sont implantées dans seulement 5 régions, alors que les 11 régions restantes partagent seulement 52 % du total des associations (Sous-massa-daraa 17 %, Marrakech-Tansift-Alhaouz 13 %, Rabat-Salé-Zemmour-Zair 8 %, Tanger-Tétouan 6 %, et le Grand Casablanca 4 %)<sup>25</sup>. Par-delà le caractère inégalitaire de cette répartition géographique, force est de constater que les 5 régions qui connaissent une forte concentration des associations sont les mêmes régions que le modèle de développement adopté par l'État semble avoir érigées en pôles économiques.

De même, au niveau de leur champ d'intervention, on constate une forte corrélation entre les domaines investis par les associations et ceux qui font l'objet de politiques publiques de l'État. Au total, 80 % des associations sont des prestataires de service. Il s'agit en l'occurrence de services dans les domaines du développement et de l'habitat (35 %), la culture, le sport et les loisirs (27 %) et la santé et les services sociaux (18 %)<sup>26</sup>.

22. ABDELMALEK Ouard, *État et recomposition de la société civile*, p. 11, communication présentée au colloque « Espace public au Maghreb » organisé par le CRASC, Oran, du 15 au 17 mars 2011, accessible sur [http://hal.inria.fr/docs/00/71/13/50/PDF/Etat\\_et\\_recomposition\\_de\\_la\\_sociA\\_tA\\_civile\\_au\\_Maroc\\_Version\\_finale.pdf](http://hal.inria.fr/docs/00/71/13/50/PDF/Etat_et_recomposition_de_la_sociA_tA_civile_au_Maroc_Version_finale.pdf)

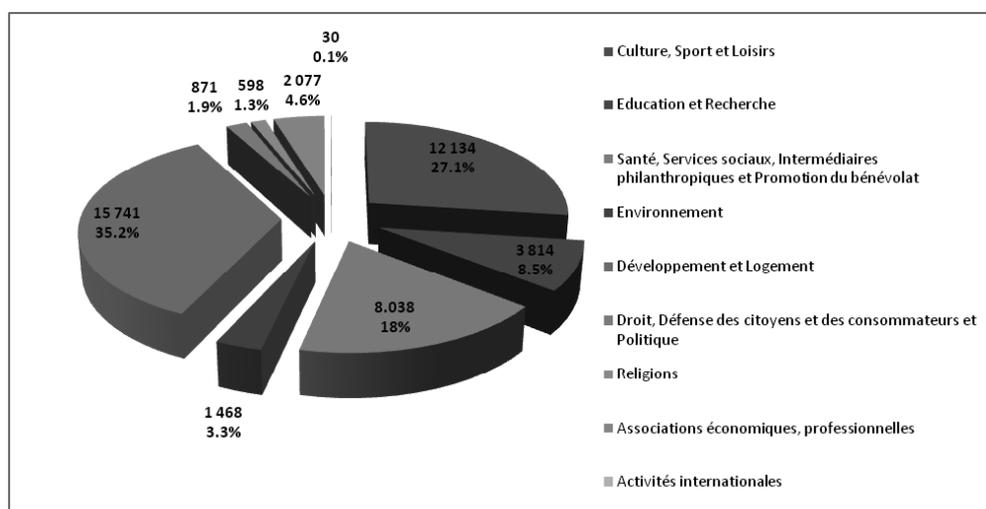
23. Ibid.

24. BRUGYN Thierry, *Les limites de la démocratie par la gouvernance néolibérale*, p. 9, communication présentée au colloque « Gouvernance globale : Démocratie impossible ? », Madrid 15/16 novembre 2007.

25. Chiffres extraits du document intitulé *Projet de Stratégie des relations avec la société civile*, accessible sur le site web du Ministère des relations avec le parlement et la société civile :

[http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/57/16/PDF/Democratisation\\_et\\_societe\\_civile.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/57/16/PDF/Democratisation_et_societe_civile.pdf)

26. Ibid.

Graphique 3 - Répartition des associations selon le domaine d'activité<sup>27</sup>

Or, cette focalisation du mouvement associatif sur cet aspect pragmatique et techniciste du développement n'était possible qu'aux dépens de ses efforts en matière de démocratisation<sup>28</sup>. C'est dire à quel point le mouvement associatif marocain est dépendant de l'État qui, du reste, demeure un de ses principaux bailleurs de fonds<sup>29</sup>. Cette dépendance a, en effet, atteint son point culminant lorsque le Premier ministre, Driss Jettou, a émis une circulaire relative au partenariat entre l'État et les associations en 2003. L'objectif de ladite circulaire était de « *faire de ce partenariat l'un des instruments privilégiés permettant de concrétiser la nouvelle politique de proximité du gouvernement* »<sup>30</sup>. Dix ans après cette circulaire, il est possible d'affirmer que cette politique était payante. Les chiffres révèlent que les partenaires publics sont les plus sollicités par les associations. Ainsi 10,6 % des associations ayant un partenariat ont choisi un partenaire public<sup>31</sup>.

Cet état de fait permet d'affirmer que ce qu'il est convenu d'appeler, dans le discours politique marocain, société civile, a été réduit à un simple « palliatif », voire un sous-traitant de l'État<sup>32</sup>. La plupart des associations sont restées confinées à des actions sociales sans revendication politique ni mobilisation citoyenne. Dans cette optique, comme l'ont affirmé Denoeux et Gateau, on ne peut que rester circonspect quant à la possibilité de

27. Enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif (ISBL), Exercice 2007, *Rapport de synthèse* publié par le Haut-commissariat au Plan, p. 23, 2011.

28. En chiffre seulement un nombre dérisoire (2 %) d'associations qui s'adonnent à des activités à connotation politique. Voir « projet de stratégie des relations avec .... » op.cit.

29. Le montant global de l'aide financière publique aux associations s'élève à 649 074 701,39, alors que l'aide fournie par les bailleurs de fonds étrangers est passée de 78 832 422,10 en 2008 à 145 758 784,63 en 2011 selon le même document susmentionné.

30. Circulaire du Premier ministre relative au partenariat entre l'État et les associations, en date du 27 juin 2003.

31. Outre l'État, avec qui 5 % des associations ont établi un partenariat, 2,9 % l'ont fait avec des établissements publics et 2,7 % avec des collectivités locales. Pour plus de détails, voir Enquête nationale auprès des institutions sans but lucratif (ISBL), exercice 2007, *Rapport de synthèse* publié par le Haut-Commissariat au Plan, p. 29, 2011.

32. *Le baromètre 2013 des sociétés civiles : l'autre visage de la mondialisation*, le CCFD-Terre solidaire et l'IRIS, Institut des Relations internationales et stratégiques, p. 55, avril 2014.

voir un jour la mouvance associative marocaine se développer en véritable société civile, capable de s'ériger en contre-pouvoir<sup>33</sup>.

### Professionnalisation et désidéologisation de l'action associative

Pour comprendre l'impact de ces deux phénomènes sur la limitation du rôle de la société civile dans le processus de démocratisation, il faudrait les situer dans le contexte de l'évolution des rapports État/société au Maroc. Dans le passé, l'État avait recours à des moyens d'action directs sur la société. Ainsi, le pouvoir s'est efforcé d'investir le champ social en créant de toutes pièces plusieurs associations à la tête desquelles il a placé plusieurs des hauts commis de l'État<sup>34</sup>. Dotées d'énormes moyens financiers, ces associations occupaient une place considérable dans le paysage associatif marocain au point que certains observateurs les considèrent comme étant une véritable société civile pro-étatique. De même, c'est en ayant recours à un mécanisme de même nature qu'il avait réussi à juguler le risque que constituait la forte capacité des syndicats à canaliser les mouvements de protestation sociale. Pour ce faire, plusieurs dispositifs de médiation ont été mis en place dans le but d'intégrer les leaders syndicaux et de les insérer dans des réseaux supranationaux euro-méditerranéens (les mécanismes du dialogue social, la représentation des syndicats au sein de la chambre des conseillers, la récente instauration du Conseil économique et social en 2011)<sup>35</sup>.

Aujourd'hui, certes, le climat de détente politique ne permet plus au pouvoir de déployer des moyens d'action directe sur la société. Cela étant, certaines de ses initiatives récentes semblent plutôt converger vers le même résultat : plus de professionnalisation et d'étatisation de la société. C'est sous cet angle qu'il semble pertinent d'analyser l'effet des projets de l'INDH sur l'entendement de l'action associative chez une grande partie du mouvement associatif marocain. Assurément, le recours de l'INDH à la technique des appels à projet serait à la base de la prolifération d'associations dont le mode de fonctionnement procède d'une rationalité entrepreneuriale. Ces associations disposent de locaux fixes, créent des postes de salariés permanents. Leurs interventions prennent souvent la forme de projets, s'étalant sur des durées plus ou moins longues, et financés par des partenaires nationaux ou étrangers. Cette tendance, qui a été facilitée notamment par les flux des financements étrangers, s'est vue consolidée par l'INDH. Manifestement, cette dernière accorde une importance considérable aux associations dans la mise en œuvre de ses projets.

Cette forte implication des structures de la société civile « institutionnelle » dans les projets de l'INDH a progressivement entraîné, par ricochet, un changement de taille dans la nature, la mission et le rôle de ces structures. Les contraintes liées au travail au sein

33. Denoeux Guilain et GATEAU Laurent, « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté ? », *Maghreb-Machreck*, n° 150, 1995.

34. Plusieurs exemples peuvent être cités à cet égard dont notamment l'association Abouragrag, l'association Fès-saïss, l'association du Grand Atlas, l'association Oujda-Angad, pour ne citer que ces quelques exemples.

35. Cette structure qui a été instaurée par le roi à la veille du déclenchement des protestations du 20 février, porte désormais le nom de Conseil économique, social et environnemental, conformément à l'article 151 de la constitution de 2011.

des institutions les ont poussées à « professionnaliser leurs revendications au dépens des logiques centrées sur l'affrontement idéologique »<sup>36</sup>.

« Suite au lancement de l'INDH, nous sommes devenus professionnels, nous avons appris la patience. Nous sommes passés du bénévolat au professionnalisme, nous avons créé des postes de salariés permanents, donc nous sommes devenus professionnels dans notre domaine. Notre participation a changé ma vision de l'action associative. On était en train de sensibiliser les gens, maintenant on traite et règle leurs problèmes. De la sensibilisation aux interventions directes. Avant on faisait des activités, maintenant on fait des projets durables. »<sup>37</sup>

Une telle professionnalisation de l'action associative est parfois poussée à outrance, au point de faire brouiller les frontières entre société civile, État et marché<sup>38</sup>. C'est le cas notamment des associations qui se sont engagées dans des partenariats « durables » avec l'État au Maroc.

En somme, il apparaît que les dispositifs participatifs mis en place par l'INDH participent d'une opération de désidéologisation du mouvement associatif marocain. Ainsi, il est rarissime de tomber sur des associations dont l'action procède d'une certaine plateforme idéologique définissant le projet de société qu'elles entendent décliner à travers leurs interventions sur le terrain. La majorité écrasante des associations ayant vu le jour dans le sillage de l'INDH ont été créées à l'occasion d'appels à projets lancés par l'INDH au niveau des quartiers et des douars et ne peuvent être considérées comme des institutions destinées à exercer des pressions sur l'État. En se contentant de jouer le rôle de prestataires de service, en dehors de toute vision politique de leurs actions, ces associations sont loin de constituer un espace d'action associative qui échappe au contrôle de l'État.

En tout état de cause, les quatre limites ci-haut analysées semblent avoir lourdement pesé sur la capacité du mouvement associatif à jouer le rôle qui lui échoit comme contrepoids au pouvoir de l'Etat et force de démocratisation. La plupart des associations que l'on désigne par le vocable « société civile », à quelques exceptions près, promeuvent un entendement technique et dépolitisé du développement. Dans cette optique, le sous-développement serait une simple manifestation de la mauvaise gouvernance.<sup>39</sup> Pour y remédier la recette

36. Ferrié Jean Noel, Op.cit., p. 4.

37. Entretien réalisé par Mustapha El Mnasfi avec le président d'une association basée à Casablanca. Voir son étude intitulée « Les effets de la participation citoyenne dans les projets urbains au Maroc : Cas de l'INDH en milieu urbain », *Les Études et Essais* du Centre Jacques Berque n° 17, p. 14, septembre 2013.

38. Voir l'étude réalisée par Peter Higler, *Beyond Organized Civil Society : Definitions and discourse of civic engagement* accessible sur :

[http://www.mv.helsinki.fi/home/hilger/CourseFrame/in%20root%20folder%20aufgenommen/Hilger\\_BeyondOrgCivSoc.pdf](http://www.mv.helsinki.fi/home/hilger/CourseFrame/in%20root%20folder%20aufgenommen/Hilger_BeyondOrgCivSoc.pdf)

39. Il convient de noter à cet égard que le recours systématique par les instances économiques et financières internationales à la notion de (Bonne) gouvernance est l'un des canaux principaux permettant d'associer des acteurs non élus (société civile, secteur privé...etc.) aux processus de décision traditionnellement monopolisés par les acteurs élus. Ce « nouveau » concept qui fait partie de l'arsenal conceptuel du néolibéralisme est souvent vu d'un mauvais œil par les défenseurs de la théorie classique de la démocratie. Pour plus de détails voir Yves Charles Zarka (sous la direction de), « Démocratie, état critique », Editions Armand Colin, Paris, 2012.

consiste à introduire les règles de la bonne gouvernance telles qu'elles sont définies par la Banque mondiale. Cette normalisation technique a progressivement entraîné l'évacuation de la dimension politique du développement<sup>40</sup>. Du coup, ceci semble avoir balisé la voie à l'État pour resserrer son emprise sur la société, à travers le déploiement d'une « novlangue » rassurante faite de concepts-clés comme la bonne gouvernance, le partenariat, le code d'éthique, etc. et à reléguer les associations en de simples sous-traitants des politiques décidées par le pouvoir.

En conséquence, l'état d'atonie qui régnait sur les structures du champ politique et associatif institutionnalisé semble avoir favorisé l'émergence de nouvelles formes de protestation. C'est le cas, par exemple, du mouvement protestataire du 20 février, dont le mode de fonctionnement et la nature des revendications semblent avoir donné un nouvel élan aux efforts de re-politisation de la société civile.

---

40. BRYGYIN Thierry, *Les limites de la démocratie par la gouvernance néolibérale*, Op.cit. p.10.

**Le mouvement 20 février :  
vers une repolitisation de la société civile**

---

Trois années après sa naissance en 2011, il est possible d'avancer que le mouvement du 20 février (M20F) marque un tournant dans la culture protestataire au Maroc. En effet le M20F a, par la nature même de son processus de formation, de ses composantes, et de ses revendications, constitué un double défi à la fois aux spécialistes des sciences sociales et au pouvoir. Pour les premiers, il s'agit d'une forme de mobilisation inédite qui défie les concepts et les théories à travers lesquels ils avaient l'habitude de capter la réalité des mouvements sociaux au Maroc. Pour le second, c'était l'une des rares occasions où il s'est trouvé face à face avec des protestations et des revendications très difficilement canalissables à travers les institutions de médiation avec lesquelles il avait l'habitude de composer (syndicats, partis politiques, associations, etc.).

À l'opposé des autres types de mouvements sociaux qui jalonnent les deux dernières décennies de l'histoire politique et sociale du Maroc, le M20F s'est nettement singularisé par son caractère extra-institutionnel. L'expression « extra-institutionnel » est entendue pour les besoins de cette étude dans son acception la plus large. Elle renvoie non seulement à « *une arène où s'expriment des revendications qui ne trouvent pas accès aux solutions dans les arènes institutionnalisées, comme les parlements, les ministères...etc.* »<sup>41</sup>, mais aussi celles qui ne sont canalisées par aucune instance de médiation institutionnalisée. Sous cet angle, par contestation extra-institutionnelle, on entend toute forme de contestation qui se fait en dehors des institutions reconnues et légalisées par les pouvoirs publics (associations, partis politiques, syndicats et autres).

Abstraction faite des débats académiques autour de la validité d'une dichotomie sphère institutionnelle/sphère non institutionnelle<sup>42</sup>, décrire le M20F comme un mouvement social extra-institutionnel consiste tout simplement à dire que la tendance protestataire qu'il incarne fait partie des prémices d'un contrechamp social en gestation au sein de la société marocaine. Aussi, ledit contrechamp serait irréductible aux structures préexistantes de l'action associative. En effet, parallèlement au champ politico-social institutionnalisé et minutieusement contrôlé par l'État, un nouveau contrechamp social s'est progressivement constitué. Ce dernier se situe aux antipodes du champ social institutionnel dont il se démarque par les caractéristiques suivantes :

- **C'est un champ très difficilement accessible aux élites politiques traditionnelles<sup>43</sup> et à la société civile institutionnelle** : ainsi les partis politiques, toutes tendances idéologiques confondues, peinent à séduire les jeunes, même si la plupart de ces formations politiques disposent d'organisations parallèles dédiées à la jeunesse partisane. Selon les statistiques officielles, seulement 1 % des jeunes de la tranche d'âge 15-24 ans sont affiliés à des partis politiques ou à des syndicats.

41. NEVEU Erik, *Sociologie des mouvements sociaux*, Éditions La Découverte n° 207, 3e édition, p. 20, Paris 2002.

42. Il convient de signaler à cet égard les critiques adressées à cette dichotomie par Erhart Freidberg, et notamment sa mise en garde contre l'opposition, qu'une telle dichotomie implique, entre un univers de l'institutionnalisé, régi par des règles et des procédures fermes, et l'effervescence créatrice et confuse des mouvements sociaux. Pour de plus amples détails, voir : FREIDBERG Erhart, « Les quatre dimensions de l'action organisée » dans *Revue Française de Sociologie*, Vol.33, 1992,4.

43. Comme en témoigne le faible taux de participation aux différentes échéances électorales organisées depuis le début des années 1990.

Les mêmes statistiques montrent un grand désintérêt des jeunes envers les activités des partis politiques. En témoigne le nombre de jeunes qui participent aux rencontres partisanes qui ne dépasse pas 4 %<sup>44</sup>.

- **Un champ animé essentiellement par une génération de jeunes hyperinformés** : ces derniers sont de moins en moins réceptifs aux valeurs conservatrices qui sous-tendent les équilibres sociétaux sur lesquels repose le régime en place. Cette tendance s'est notamment traduite par l'émergence de mouvements remettant en question certains fondamentaux du système de valeurs dominant. C'est sous cet angle qu'il semble plus pertinent de comprendre l'émergence du mouvement MALI<sup>45</sup> en 2009 ainsi que certaines nouvelles tendances musicales, comme le rap marocain, le rock, le métal, le punk.
- **Un champ dont la construction identitaire de ses acteurs puise plusieurs de ses éléments dans un référentiel différent de celui des élites traditionnelles issues du mouvement national** : le seul fait que la majorité des leaders des partis et des syndicats soient nés avant l'indépendance du pays donne la mesure de l'ampleur du fossé qui les sépare des jeunes du M20F. Phagocytées par le régime, la plupart des structures partisanes et syndicales se sont vues obligées d'abaisser le plafond de leurs revendications en matière de réforme politique. Ce faisant, elles semblent avoir compromis leurs chances de pouvoir développer des projets politiques alternatifs à celui du pouvoir.

À l'opposé de ces élites partisanes, dont la plupart tirent leurs légitimités de leur participation dans la lutte pour l'indépendance du pays en 1956, la majorité écrasante des activistes du M20F est née trois ou quatre décennies plus tard. De surcroît, ce conflit intergénérationnel patent est aggravé par l'ouverture des jeunes sur la culture et les valeurs de l'Europe occidentale. D'où leur forte imprégnation par les valeurs universelles des droits de l'homme et de la démocratie. Un récent sondage d'opinion fait ressortir que l'élargissement de la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme sont considérés comme des questions prioritaires chez les jeunes de 15 à 24 ans, avec un pourcentage respectivement de 64,1 % et de 73,2 %<sup>46</sup>. Par ailleurs, les jeunes de ladite tranche d'âge semblent adopter une position plutôt méfiante à l'égard de la vie politique du pays. À cet égard, il est significatif de constater que seule une minorité de 25,5 % de jeunes considèrent l'adhésion à la politique comme un facteur d'ascension sociale<sup>47</sup>. Dans le même ordre d'idées, les politiciens sont rarement idolâtrés par les jeunes. En effet, seulement 12 % des jeunes déclarent considérer une personnalité politique comme idole, contre 23 % des figures sportives et 25 % des personnalités religieuses<sup>48</sup>.

- **Un champ particulièrement marqué par l'essor des réseaux sociaux dans un des pays leaders de la région maghrébine en matière d'accès à Internet** : d'aucuns estiment

44. *Les jeunes en chiffres*, rapport publié par le Haut-Commissariat au Plan, août 2012.

45. Le Mouvement Alternatives pour les Libertés individuelles.

46. *Les jeunes en chiffres*, rapport du HCP, op.cit.

47. Ibid.

48. *Les jeunes en chiffres*, rapport du HCP, op.cit.

que la grande mobilisation qui a donné naissance au M20F n'aurait pas été possible sans le rôle joué par internet. Selon une étude publiée récemment, un Marocain sur deux se connecte pendant 4 heures par jour. En ce qui concerne les réseaux sociaux, la même étude montre que c'est Facebook qui trône sur les autres réseaux avec 97 % d'utilisateurs, suivi par Google+ (49 %) et Twitter (41 %) <sup>49</sup>. Aujourd'hui encore, la répression des activistes du M20F et l'interdiction de leurs manifestations dans les lieux publics, ne les a pas empêchés de conquérir l'espace public virtuel. Ainsi, on assiste à une prolifération des groupes « facebookiens » dont les membres se mobilisent pour défendre une cause, dénoncer une pratique, protester contre une décision <sup>50</sup> ou tout simplement faire valoir un droit ou une revendication <sup>51</sup>. Dans le même ordre d'idées, le recours massif des militants du M20F aux médias sociaux et, plus généralement, à Internet semble avoir des retombées positives sur la démocratisation, non seulement de l'accès à l'information, mais aussi de la production de celle-ci. En effet, malgré sa grande capacité à contrôler le champ audiovisuel, dont il garde le monopole, l'État est de plus en plus mis à mal quant au monopole de la production de la vérité, comme en témoigne la montée en puissance des médias alternatifs dans le contexte marocain. C'est le cas, à titre d'exemple, du site Mamfakinch qui a vu le jour à la veille du Mouvement du 20 février en 2011. Ledit site, dont le nom en dialecte marocain signifie « On ne lâche rien », s'est mobilisé pour couvrir le déroulement des activités du M20F d'un point de vue différent de celui des médias officiels <sup>52</sup>.

En somme, ce contrechamp qui a, au début, pris la forme de protestations sporadiques et limités dans l'espace et dans le temps, s'est finalement transformé, dans le sillage des

49. S'agissant de la presse électronique, ce sont Hespress.com et Hibapress.com qui s'illustrent au niveau de l'information arabophone, tandis que Lavieeco.com vient à la tête des journaux et magazines francophones les plus consultés. Pour de plus amples informations, voir *Sondage d'opinion sur l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux au Maroc* présenté par l'Institut de sondage Averty Market Research & Intelligence le 12 /12/2012.

50. C'est le cas, par exemple, du groupe « facebookien » qui a vu le jour au lendemain du scandale suscité par la grâce royale accordée à un pédophile espagnol qui a été condamné pour avoir sexuellement exploité des enfants marocains. Ce groupe porte le nom de « Tous contre la grâce royale aux violeurs des enfants ».

51. Les droits revendiqués par les membres de certains groupes peuvent parfois s'inscrire aux antipodes des valeurs conservatrices de la société marocaine. C'est le cas du Mouvement pour tous les Bartouchiens qui revendique le droit des jeunes à avoir une vie sexuelle « normale ». Selon ses fondateurs, ce mouvement, dont le nom est formulé à l'image d'un organisme politique qui porte le nom de Mouvement pour tous les démocrates, vise à démocratiser l'orgasme, d'où un de ces slogans les plus percutants : « La religion pour Dieu, l'orgasme pour tout le monde ». Pour de plus amples détails, voir le journal électronique Hespress sur le lien : <http://www.hespress.com/facebook/90462.html>

52. Dans une interview accordée au site ACRIMED le fondateur de ce site qui se présente comme étant le premier média alternatif au Maroc s'exprime sur les dessous et les objectifs pour lesquels ce site a été créé. Il a avancé que « Bien avant le lancement du M20F, certains blogueurs et militants avaient entamé des discussions informelles pour lancer un site qui compilerait les informations sur les luttes au Maroc et les rapports sur la situation des droits humains. Mais c'est l'appel à sortir le 20 février qui nous a poussés à franchir le pas et à lancer une plateforme, en nous inspirant de nawaat, un blog collectif indépendant animé par des Tunisiens. Notre objectif était d'abord de compiler toutes les informations sur les manifestations du M20F et les communiqués des organisations qui le soutiennent. Il faut surtout rappeler que, la veille de la sortie des jeunes vingt-févrieristes, les responsables du régime, les médias officiels et plusieurs hommes politiques affirmaient que le mouvement représentait un complot extérieur fomenté par le Polisario, l'Algérie, l'Iran, Israël et toutes les forces obscures que vous pouvez imaginer. Il y avait donc beaucoup de travail à faire pour diffuser une information aussi crédible que possible pour donner de la légitimité au M20F et gagner la première bataille de l'opinion publique. Nous avons donc lancé le blog [24.mamfakinch.com](http://www.24.mamfakinch.com). ». Voir les détails de l'interview sur : [www.acrimed.org](http://www.acrimed.org)

révolutions arabes, en un mouvement doté d'une capacité de mobilisation à l'échelle nationale.

### **Le M20F : une forme de protestation extra-institutionnelle inédite...**

La distinction entre champ institutionnel et champ extra-institutionnel n'implique pas l'existence d'une cloison étanche entre les composantes des deux sphères. L'observation des composantes du M20F permet de constater une certaine imbrication des deux champs. Ainsi, étant à l'abri des contraintes juridiques et politiques qui pèsent sur l'action des structures institutionnalisées, le M20F a servi de refuge à certains acteurs de la société civile classique. Ceci s'explique par le fait que les aspirations de ces derniers débordent parfois les limites de ce que leurs structures (associations, partis politiques) leur permettent d'exprimer.

À l'opposé des différents mouvements de protestation qui jalonnent l'histoire contemporaine du Maroc, le M20F était le seul à avoir la particularité d'adopter une approche fédératrice. Ceci lui a valu une grande capacité d'« endoctrinement » d'une large majorité des forces sociales aspirant au changement au Maroc. Ceci est dû au fait qu'il représente un modèle de mobilisation qui fait l'exception de la plupart des caractéristiques des formes classiques de mobilisation et de contestation.

### **D'abord le M20F se présente comme un mouvement manifestement hétérogène.**

Contrairement aux structures associatives ou politiques traditionnelles, le M20F n'était pas un mouvement idéologiquement homogène. Il s'est nettement distingué par la présence de l'ensemble des sensibilités politiques et idéologiques du pays. Cette capacité d'endoctrinement qui transcende les clivages idéologiques, dans une société idéologiquement polarisée, peut être attribuée au caractère interidéologique des revendications du mouvement. Cette dimension interidéologique est matérialisée par le slogan triptyque « dignité, liberté, justice sociale » du mouvement et qui a gagné l'adhésion de l'ensemble de ses composantes, toutes tendances idéologiques confondues. Comme le note un chercheur et militant du M20F<sup>53</sup>, ce slogan aurait permis une conciliation entre les trois composantes principales du mouvement. Ainsi la dignité fait partie de la rhétorique de plusieurs acteurs islamistes ; la Justice sociale a souvent été au centre des revendications des gauchistes ; et la liberté a toujours servi de cheval de bataille aux militants des droits de l'homme<sup>54</sup>.

### **Ensuite, le M20F a pris la forme d'une plateforme d'expression de revendications sans plafond.**

En effet, le relatif dépassement des cloisonnements idéologiques qui marquent les composantes hétérogènes du M20F, n'était pas en mesure de dissimuler l'engouement

---

53. SAKHI Montasir : *Le mouvement du 20 février marocain : conditions de naissance et évolution d'un mouvement protestataire*. Mémoire de Master, Université Vincennes-Saint-Denis (Paris VIII). Document non publié, p. 38.

54. Pour plus de détails voir SAKHI Montasir, *Le Mouvement 20 février...* Op.cit.

avec lequel ces dernières se sont empressées de mettre sur l'agenda public une très grande diversité de revendications. Ainsi, outre les revendications récurrentes dans le discours partisan (la réforme de la constitution, l'assemblée constituante, la monarchie parlementaire, l'augmentation des salaires, etc.), d'autres, plus radicales et souvent refoulées par les acteurs du champ institutionnel, ont fait surface. C'est ainsi que certains manifestants n'ont pas hésité à réclamer la chute du régime, pour ne citer que cet exemple.

**Enfin, vu sous l'angle de son mode d'organisation, le M20F était une organisation non centralisée** : en effet, il est communément admis que la prise de décisions au sein des institutions de médiation traditionnelles (partis politiques, syndicats, association, etc.) est souvent centralisée. Même lorsqu'il s'agit de structures dont le processus décisionnel procède de la logique dite de pyramide inversée (pratique très rare d'ailleurs dans le contexte marocain), les instances centrales de la structure en question demeurent un passage obligé, si ce n'est pour avoir le dernier mot, du moins pour valider et donc contrôler la décision dont elles seront les seules à assumer la responsabilité. Contrairement aux structures de la société civile institutionnelle, dont l'organisation demeure fortement centralisée, l'organisation du M20F procédait d'une logique de sections qui échappe à toute tendance centripète.

### **...dont les faiblesses cachaient ce qui faisait sa force.**

L'observation du M20F au cours de la période allant du discours du 9 mars 2011 au référendum du 1er juillet permet de faire la mesure de la situation paradoxale dans laquelle il a été entraîné par la stratégie déployée par le régime. En effet, il s'est avéré que les faiblesses du M20F résident dans les mêmes éléments dont il puisait sa force. Ainsi, en réagissant aux défis posés par les initiatives du régime, le M20F a mis au grand jour plusieurs de ses contradictions qui allaient précipiter son essoufflement.

Si l'hétérogénéité des composantes du mouvement avait contribué au renforcement de sa capacité fédératrice, elle s'est rapidement avérée dysfonctionnelle. La résurgence des divergences idéologiques lors du débat sur le référendum constitutionnel a bloqué le processus de construction d'une « identité févrieriste ». Et c'est pourtant l'un des piliers sur lesquels reposent tout mouvement social, à savoir l'identité, l'opposition, et la totalité<sup>55</sup>. Si on se limite au premier point, force est de constater que le M20F a rapidement succombé aux dissensions idéologiques de ses composantes. Cet état de fait semble avoir lourdement pesé sur la possibilité d'émergence d'un « NOUS » févrieriste collectif et homogène, à même de contrer les défis que lui posait le « EUX » du régime en place et ses alliés<sup>56</sup>. Aussi, ce malaise identitaire avait, par effet de domino, impacté les deux autres piliers. C'est ainsi que les différences idéologiques délibérément masquées au début ont rendu difficile aux févrieristes de désigner un adversaire commun (l'opposition).

55. TOURAINE Alain, *Sociologie de l'action*, Éditions du Seuil, p. 176 et suivantes, Paris, 1965.

56. Voir CHRAIBI Mounia Bennani et JEGHRLALY Mohamed, « La dynamique protestataire du mouvement du 20 février à Casablanca. » *Revue française de Sciences Politiques* 62 (5-6), 2012.

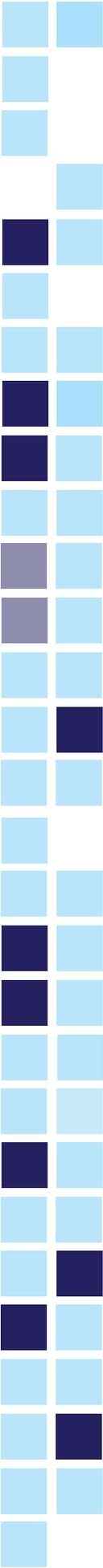
De même, l'absence de plafond pour ses revendications n'était possible qu'au prix d'un discours politique vague et sans logique commune aux composantes du mouvement. En effet, pour survivre aux tentatives de son anéantissement, la charte du M20F était incapable de contenir les divergences politiques profondes entre ses composantes. Par exemple, à l'occasion du référendum constitutionnel du 1er juillet 2011, plusieurs militants du mouvement se sont trouvés déchirés entre la position adoptée par le M20F et celle défendue par leurs partis politiques. Or, si le M20F avait appelé au boycottage de cette échéance, plusieurs partis qui y étaient représentés avaient pris la décision de soutenir le projet de constitution présenté par le roi. Cette divergence au niveau de l'attitude à l'égard de la constitution et les débats qu'elle a attisés, a fait remonter à la surface les contradictions idéologiques refoulées au moment de la naissance du mouvement, ouvrant ainsi la voie aux dissensions entre ses composantes hétérogènes.

## Conclusion

---

En guise de conclusion, il est possible d'avancer que la littérature politologique semble avoir surestimé le rôle de la société civile en matière de démocratisation au Maroc. Ainsi, le pouvoir s'est toujours armé de mécanismes institutionnels, juridiques, politiques et financiers pour apprivoiser le mouvement associatif marocain, notamment en lui ôtant sa connotation politique. Cet apprivoisement et l'atonie politique qu'il a causée serait à l'origine de la dégradation des capacités d'encadrement et de mobilisation des structures institutionnalisées de médiation (érosion du système des partis, dépendance chronique du mouvement associatif), ouvrant ainsi la voie à l'émergence de nouvelles formes de protestations extra-institutionnelles, à l'instar du M20F.

Le face-à-face entre ce dernier et l'État semble avoir débouché sur un jeu à somme nulle. Ainsi, si le M20F a réussi à réhabiliter la dimension politique de la société civile, à élargir l'espace public, à pousser le régime à faire des concessions significatives, il n'a pas pour autant réussi à le démocratiser. De sa part, si le pouvoir a réussi à éliminer le M20F du champ social et politique réel (diabolisation et jugement de certains de ses militants, mise en place de nouvelles institutions de médiation prévues par la nouvelle constitution de 2011, pour intégrer d'autres), il ne semble pas pour autant être en mesure de les chasser du virtuel où ils ont trouvé refuge. Du coup, la stratégie du régime court le risque de les radicaliser comme en témoigne la prolifération des sites web (notamment Facebook et Twitter) dédiées à la dénonciation de ce qu'ils considèrent comme des dérives des pouvoirs publics.



## IE Med.

L'Institut européen de la Méditerranée (IEMed), fondé en 1989, est un consortium auquel participent le Gouvernement de la Catalogne, le ministère espagnol des Affaires étrangères et de la Coopération et la Mairie de Barcelone. Il incorpore la société civile à travers son Haut Comité et son Conseil d'Orientation dont sont membres des universités, des entreprises, des organismes et des personnalités méditerranéennes de grand prestige.

Conformément aux principes du Processus de Barcelone du Partenariat euroméditerranéen et, actuellement, aux objectifs de l'Union pour la Méditerranée, l'IEMed a pour but d'accueillir des actions et des projets contribuant à la compréhension mutuelle, à l'échange et à la coopération entre les différents pays méditerranéens, leurs sociétés et leurs cultures. Il vise aussi la promotion de la construction progressive d'un espace de paix et de stabilité, de prospérité partagée et de dialogue entre les cultures et les civilisations dans le bassin méditerranéen.

L'Institut, dans son rôle de *think tank* fondé sur la multidisciplinarité et une approche en réseaux et spécialisé dans les relations méditerranéennes, encourage l'analyse, la compréhension ainsi que la coopération entre les pays de l'espace méditerranéen. Pour ce faire, il participe à des projets de recherche, organise des séminaires, des débats ainsi que des conférences et se charge de l'édition de toutes sortes de publications, outre son vaste programme culturel.

## EuroMeSCo

Composé de 99 instituts établis dans 32 pays européens et méditerranéens, le réseau EuroMeSCo (Commission d'études euro-méditerranéennes) a été créé en 1996 dans le but de renforcer de façon conjointe et coordonnée la recherche et le débat sur la politique et la sécurité en Méditerranée, deux aspects jugés essentiels pour la réalisation des objectifs du Partenariat euro-méditerranéen.

EuroMeSCo, creuset d'experts compétents en matière d'analyse, aspire à être un forum majeur d'étude des affaires euro-méditerranéennes. Le réseau vise plusieurs objectifs : devenir un instrument facilitant les échanges, les initiatives conjointes et les activités de recherche de ses membres, consolider son influence sur l'élaboration des politiques et l'action politique euro-méditerranéenne, et diffuser les activités de recherche de ses instituts auprès des spécialistes des relations euro-méditerranéennes, des gouvernements et des organisations internationales.

Le plan de travail d'EuroMeSCo comprend un programme de recherche doté de trois séries de publications (EuroMeSCo Papers, EuroMeSCo Briefs et EuroMeSCo Reports), ainsi que toute une série de séminaires et d'ateliers portant sur l'évolution des dynamiques politiques de la région méditerranéenne. Il inclut également l'organisation d'une conférence annuelle et le développement de ressources Internet destinées à diffuser les travaux de ses instituts et à stimuler le débat sur les affaires euro-méditerranéennes.